

Utilisable en Agriculture Biologique Règlement (CE) 834/2007

## PURIN D'AIL

COMPOSITION : N : 2g/kg ; P2O5 : 16g/kg ; K2O: 22 g/kg

Etant un produit naturel, les valeurs indiquées peuvent subir de légères variations.



Véritable purin issu de la macération d'*Alium sativum* (ail) contrôlée dans de l'eau de pluie.

Plante	Éléments majeures	Actions	Règlementation
Ail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soufre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmente la résistance aux insectes et acariens</li> <li>Augmente la résistance aux maladies (mildiou, oïdium, rouilles...)</li> </ul>	SUBSTANCE NATURELLE À USAGE BIOSTIMULANT

### PRÉCONISATION D'EMPLOI

- L'application ne doit pas se faire sous forte chaleur (>25°C)
- Eviter une pluie dans les 3 heures après l'application
- L'application ne doit pas se faire en dessous de 8°C



### PRÉCONISATION DE CONSERVATION

- Conserver dans un endroit sec, à l'abri de la lumière
- Conserver dans un droit tempéré, 5°C à 25°C
- Se conserve (DLC) : 12 à 18 mois

### CONDITIONNEMENT

BIB :  
 25 L                      BIDON : 20 L  
 250 L                     CUVE IBC : 1000 L  
 500 L  
 1000 L





## PURIN D'AIL



Cultures	Dosage pour 100 L / Ha	Nombre d'application
Verger	5 à 10 L / Ha	3 à 6 passages à partir du stade boutons verts
Vigne	5 à 10 L / Ha	3 à 6 passages à partir du stade sortie feuilles
Maraîchage	5 à 10 L / Ha	2 à 6 passages après la levée ou la plantation
Espaces verts	5 à 10 L / Ha	3 à 5 passages après la reprise végétative
Céréale	5 à 10 L / Ha	2 à 3 passages après la levée